#### **GRILLES TARIFAIRES**

### De la restauration scolaire, des accueils de loisirs des mercredis et petites vacances

Tous les accueils de loisirs ainsi que la restauration scolaire seront facturés. Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

Le calcul du quotient est fixé comme suit pour l'année scolaire 2023/2024 :

Q= (revenu fiscal de référence de l'année 2021 du foyer/12) /nombre de personnes vivant au foyer.

Une part est ajoutée pour les familles monoparentales.

Le RFR pris en compte est celui figurant sur l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021.

### •Restauration scolaire

Quotients	2 formules au choix		
	A l'unité	Mensualisation	
Q ≤ 270	1,47€		
271 ≤ Q ≤ 450	2,54 €		
451 ≤ Q ≤ 585	3,64 €	Gain 5 % sur le coût total	
586 ≤ Q ≤ 720	4,84 €	Formule non modifiable en cours d'année	
721 ≤ Q ≤ 900	5,85€	(pas de déduction)	
901 ≤ Q ≤ 1080	6,44 €		
Q ≥ 1081 et nouveaux extérieurs*	6,69€		

<sup>\*</sup> élève domicilié hors commune lors de son inscription à compter de la rentrée 2018 (hors fratrie)

# Détail de la mensualisation en fonction du nombre de jours par semaines

Mensualisation sur 10 mois 95% du prix				
Quotients	4 jours	3 jours	2 jours	1 jour
Q ≤ 270	19,55€	14,66€	9,78€	4,89€
271 ≤ Q ≤ 450	33,78€	25,34€	16,89€	8,45€
451 ≤ Q ≤ 585	48,41€	36,31€	24,21€	12,10€
586 ≤ Q ≤ 720	64,37€	48,28€	32,19€	16,09€
721 ≤ Q ≤ 900	77,80€	58,35€	38,90€	19,45€
901 ≤ Q ≤ 1080	85,65€	64,24€	42,83€	21,41€
Q ≥ 1081 et nouveaux extérieurs*	88,98€	66,73€	44,49€	22,24€

<sup>\*</sup>élève domicilié hors commune lors de son inscription à compter de la rentrée 2018 (hors fratrie) En cas de garde alternée, le prix est divisé par 2 (arrondi au centime supérieur) En cas de garde alternée, le tarif est proratisé.

### •Accueil de loisirs des mercredis

Pour les enfants nés entre 2012 et 2021 (à condition qu'ils soient scolarisés)

	2 formules au choix				
Mercredis	A l'unité				
	½ journée	½ journée + repas	Journée	Mensualisation	
Habitant Q ≤ 270	8,89€	12,10€	16,71€		
Habitant 271 ≤ Q ≤ 720	10,02€	13,21€	19,21€		
Habitants Q ≥ 721	10,58€	13,78€	20,46€	Gain 5 % sur le coût	
Intermédiaire et entreprise * Q ≤ 270	13,34€	18,15€	25,07€	total Formule non modifiable en cours	
Intermédiaire et entreprise * 271 ≤ Q ≤ 720	15,03€	19,81€	28,82€	d'année (pas de déduction)	
Intermédiaire et entreprise * Q ≥ 721	15,87€	20,64€	30,69€		
Extérieur	21,15€	27,53€	40,91€		

<sup>\*</sup>enfant extérieur scolarisé sur la commune ou dont les grands-parents habitent la commune, ou dont un parent est chef d'entreprise installé sur la commune en nom propre avec extrait Kbis.

Détail de la mensualisation selon la formule	½ journée	½ journée + repas	Journée
Habitant Q ≤ 270	29,56€	40,23€	55,56€
Habitant 271 ≤ Q ≤ 720	33,32€	43,92€	63,87€
Habitants Q ≥ 721	35,18€	45,82€	68,03€
Intermédiaire et entreprise * Q ≤ 270	44,36€	60,35€	83,36€
Intermédiaire et entreprise * 271 ≤ Q ≤ 720	49,98€	65,87€	95,83€
Intermédiaire et entreprise * Q ≥ 271	52,77€	68,63€	102,04€
Extérieur	70,32€	91,54€	136,02€

En cas de garde alternée, le tarif est proratisé.

## •Accueil de loisirs des petites vacances

Pour les enfants nés entre 2012 et 2021 (à condition qu'ils soient scolarisés)

Petites vacances	Journée	Semaine	
Habitant Q ≤ 270	16,71€		
Habitant 271 ≤ Q ≤ 720	19,21€	95 % du tarif	
Habitants Q ≥ 721	20,46€	A l'unité	
Intermédiaire et entreprise * Q ≤ 270	25,07€	X nb de jours	
Intermédiaire et entreprise * 271 ≤ Q ≤ 720	28,82€	,	
Intermédiaire et entreprise * Q ≥ 721	30,69€		
Extérieur	40,91€		

<sup>\*</sup>enfant extérieur scolarisé sur la commune ou dont les grands-parents habitent la commune, ou dont un parent est chef d'entreprise installé sur la commune en nom propre avec extrait Kbis.

En cas de jour férié, le forfait est proratisé.